

L'Inde encadre sévèrement la gestation pour autrui

Publié le 20/12/2018 - 15:06



Une gynécologue avec des mères porteuses en 2013, à 70 kilomètres au sud de la ville d'Ahmedabad. **PHOTO / MANSI THAPLIYA / REUTERS**

Confronté au problème du trafic de femmes auxquelles les couples stériles avaient recours, le gouvernement Modi a décidé de restreindre le champ de la GPA à la famille élargie et d'interdire toute rémunération des mères porteuses. Une décision qui pourrait encourager l'adoption.

C'est "entre deux tentatives de l'opposition de bloquer les travaux parlementaires, à cause de l'affaire des Rafale de Dassault Aviation vendus à l'armée indienne", que la Chambre des députés de l'Inde a voté, mercredi 19 décembre, la loi sur la gestation pour autrui (GPA), [qui était en chantier depuis deux ans, annonce le Times of India](#). Le journal rappelle que le texte "avait été adopté en août 2016" par le gouvernement nationaliste de Narendra Modi, puis "transmis à la commission parlementaire sur la santé et la famille en janvier 2017". Dorénavant, la GPA dite "commerciale" est interdite dans le sous-continent et passible de dix

ans de prison, *“afin de protéger les femmes qui se faisaient exploiter”* en acceptant de porter des enfants pour le compte de couples sujets à des problèmes de fertilité.

Seule la GPA *“altruiste”* est autorisée : le législateur indien entend par là limiter la gestation pour autrui *“aux couples indiens reconnus stériles”* et *“mariés depuis au moins cinq ans”*, qui font appel *“à une parente proche”* pour donner naissance à leur enfant. En clair, *“les personnes célibataires, les homosexuels, les couples en concubinage et les étrangers”* sont maintenant officiellement interdits de GPA en Inde.

[Corollaire de ces restrictions, fait remarquer le quotidien économique Mint](#), *“cela va encourager les couples sans enfant à se tourner vers l’adoption”*. Jusqu’à présent, celle-ci n’attirait pas grand monde, du fait précisément de la facilité avec laquelle les gens pouvaient avoir recours à la GPA, explique Ranjana Kumari, directrice du Centre for Social Research, établi à Delhi : d’après elle, *“cela pourrait peut-être améliorer les chiffres décevants de l’adoption en Inde”*.

[The Indian Express, qui a épluché la nouvelle loi, note que la GPA](#) restera une chimère *“pour les couples n’ayant pas une famille suffisamment nombreuse ou ne comptant pas de candidate à une grossesse pour autrui”*. Si une mère porteuse est identifiée, cette dernière devra *“avoir déjà enfanté”* pour son propre compte et ne pourra porter un enfant pour un parent proche *“qu’une seule fois”* dans sa vie. En outre, elle ne pourra être défrayée *“que des frais médicaux ordinaires d’une maternité”* et en aucun cas être rémunérée pour le service rendu.

Guillaume Delacroix